DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois

*****

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + 7 pouvoirs

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à Colette COLIN, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 3. 37 /2025 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE - INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE - PARCELLE AR N°54 - ZAC DU SAULCY A DOMBASLE SUR MEURTHE - CONVENTION AVEC SFR
Rapporteur : Luc BINSINGER
N° de délibération : 372025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*7*	*43*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français. Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication.

A ce titre, SFR est intéressée pour implanter une antenne émission-réception au droit de la parcelle cadastrée 54 section AR sur la ZAC du Saulcy à Dombasle sur Meurthe. Cet emplacement d'une superficie de 63 m² se situe en fond de zone d'activité sur un terrain délaissé actuellement en friche.
Le matériel serait composé d'équipements suivants :

- Un pylône d'une hauteur de quarante-deux mètres (42 m) supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens

Accusé de réception en préfecture
054-245400016-20250626-372025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

- Des modules et des armoires techniques

Cette parcelle sera louée auprès de SFR et sera strictement destinée à un usage technique, notamment aux réseaux d'énergie et de télécommunications.

En contrepartie, SFR, par voie de convention avec la Communauté de communes des Pays du sel et du Vermois, s'engage pour une durée de 12 ans, le premier jour du mois suivant la date de signature par les Parties dudit document.
Aussi, SFR sera tenue de contracter une assurance garantissant les risques d'incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile en général.
Enfin, un loyer sera versé auprès de la Communauté de communes, propriétaire, fixé à un montant forfaitaire annuel de 8000 € nets.

Après l'avis favorable de la commission Développement Economique et Coopération Intercommunale du 17 février 2025 et après l'avis favorable du Bureau du 19 juin 2025, il est demandé au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer tous documents contractuels avec le preneur SFR
- **INTEGRE** à l'unanimité les recettes stipulées dans la convention cadre
- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre et au suivi de cette convention

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président



Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-372025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025